

## ADMINISTRATION

### AUTORITÉS ADMINISTRATIVES INDÉPENDANTES ET ÉTABLISSEMENTS SOUS TUTELLE

HAS  
Haute Autorité de santé

**Décision n° 2010-12-053/MJ du 9 décembre 2010 du collège de la Haute Autorité de santé portant nomination du président de la commission qualité et diffusion de l'information médicale**

NOR : ETSX1031154S

Le collège de la Haute Autorité de santé ayant valablement délibéré en sa séance du 9 décembre 2010,

Vu la loi n° 2004-810 du 13 août 2004 relative à l'assurance maladie ;

Vu le décret n° 2004-1139 du 26 octobre 2004 relatif à la Haute Autorité de santé ;

Vu le décret du 20 décembre 2004 portant nomination des membres du collège de la Haute Autorité de santé et du président du collège ;

Vu le décret du 10 janvier 2008 portant nomination des membres du collège de la Haute Autorité de santé ;

Vu la décision du collège de la Haute Autorité de santé du 17 juin 2005 portant nomination du président et des membres de la commission qualité et diffusion de l'information médicale ;

Vu la décision du collège de la Haute Autorité de santé du 4 juin 2008 portant prolongation du mandat du président et des membres de la commission qualité et diffusion de l'information médicale ;

Vu la décision du collège de la Haute Autorité de santé du 24 septembre 2008 portant prolongation du mandat du président et des membres de la commission qualité et diffusion de l'information médicale,

Décide :

#### Article 1<sup>er</sup>

Mme Lise ROCHAIX est nommée présidente de la commission qualité et diffusion de l'information médicale, en remplacement de M. Étienne CANIARD, à compter du 20 décembre 2010.

#### Article 2

Le directeur est chargé de l'exécution de la présente décision, qui sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de la santé.

Fait à Saint-Denis, le 9 décembre 2010.

Pour le collège :  
*Le président,*  
PR L. DEGOS